

# Un pôle d'excellence de la pyrotechnie à Bourges



**D**epuis plusieurs années, dans le cadre des restructurations des industries de défense, mais également lors des réunions des contrats de sites qui visent à mettre en place de nouvelles dynamiques sur les territoires, la Cfdt a formulé des propositions concrètes. Elle l'a fait en insistant sur le fait que, s'il était nécessaire de rendre un territoire attractif, de faire en sorte que de nouvelles activités se développent, il fallait aussi – et peut être même surtout – s'appuyer sur l'existant et ce qui fait son originalité. Récemment encore, rencontrant les élus, la Cfdt a insisté sur ce point en indiquant que s'il s'agissait de se positionner sur le même créneau d'activité et d'expertise que 15 ou 20 autres villes ou agglomérations, les chances d'être « visible », attractif et à l'avant-garde, étaient infimes. L'enjeu, selon la Cfdt, consiste bien à travailler sur ce qui fait l'originalité d'un territoire. En l'occurrence, et concernant Bourges, au-delà de ce qui fait l'image de la ville – la cathédrale, le basket, le printemps et l'armement – même après des restructurations lourdes de l'industrie de Défense et disons-le aussi, des pertes de compétences incontestables, la pyrotechnie demeure un atout économique incontournable au point que le département du Cher représente la plus grosse concentration nationale, sinon européenne, en ce domaine d'expertise si particulier.

## Le pôle d'excellence de la pyrotechnie : un projet innovant en construction...

Le sujet n'est pas nouveau : en 1997, dans le cadre de la fermeture du site de Salbris, le Cfdt du Giat avait présenté un projet de création d'une entité de démantèlement de munitions. En 2006, elle avait soutenu l'initiative du Conseil Régional de créer, en Région Centre, une filière de démantèle-

ment. Plus récemment, elle a apporté son soutien à deux projets innovants : le projet de Centre Technique Industriel de la pyrotechnie porté par le Centre National des Risques Industriels et celui de création d'une entité de démantèlement de missiles développée par MBDA.

***C'est à partir de l'idée qu'il fallait bâtir « une offre complète et fédératrice pour la filière », qu'est né le projet d'un pôle d'excellence de la pyrotechnie :***

» **Une école de pyrotechnie**, des écoles d'ingénieurs sur le thème du risque et des liens à établir entre les différents acteurs pour ce qui est de la formation, tant initiale que continue.

» **Un Centre Technique Industriel** de la pyrotechnie (CTI) à l'image de ce qu'est le CETIM pour la métallurgie (il existe 17 CTI en France), qui réalise notamment des études au profit de la

filière, du « one to one », de la veille réglementaire et qui sert d'interface à la profession, par exemple pour l'évolution des textes réglementaires et autres normes.

» **Une entité de démantèlement** regroupant d'une part le projet MBDA pour les produits missiliers et têtes militaires, d'autre part les munitions dites « classiques » et la pyrotechnie civile.



## Loi de finances 2008 - Défense

3<sup>e</sup> séance - 14 novembre 2007  
(extraits)

Réponse du Ministre de la Défense à une question de M. Jean Claude Sandrier. Monsieur le député, vous avez évoqué un sujet important, qui a été souvent abordé par Serge Vinçon ou Yves Fromion, et pour lequel MBDA sollicite le ministère de la défense depuis plusieurs années. Parce que je tiens à le prendre en compte, je ferai en sorte qu'il connaisse un début d'application dans le cadre de la prochaine loi de programmation militaire. Le démantèlement des armes complexes, mais aussi la déconstruction des munitions, des sous munitions et des torpilles sont des sujets importants, en termes d'environnement. Nous en avons parfaitement conscience...

<http://www.assemblee-nationale.fr>

## Commission de la Défense Nationale

7 avril 2009 / Compte rendu n° 40  
(extraits)

Examen de l'amendement CD 105 des rapporteurs (M. Fromion et Beaudouin). Une véritable compétence industrielle en matière de démantèlement des équipements de défense, notamment des matériels fortement polluants, non seulement serait conforme aux engagements du Grenelle de l'environnement, mais permettrait également de développer une filière française d'excellence, dont les industriels soulignent eux-mêmes qu'elle constituerait un avantage pour l'export en permettant de proposer une solution globale à leurs clients. La filière de déconstruction dont nous souhaitons ainsi l'émergence rejoint les souhaits de nos collègues du groupe SRC. L'amendement CD 105 est adopté.

<http://www.assemblee-nationale.fr>

Ainsi, Bourges serait identifié, outre les entreprises existantes sur le territoire ou à proximité (NEXTER, MBDA, ROXEL, TDA, CEA...) ainsi qu'un établissement d'expériences (ETBS) et un champ de tir, comme la référence du domaine. Un atout qui présente d'autant plus d'intérêt à l'heure où il est question de mettre en place une technopôle et que la question se pose de faire des choix de thématiques à développer. Ajoutons que ce projet n'a évidemment de sens que s'il est bâti selon le schéma proposé, c'est-à-dire couvrant l'intégralité des besoins d'une filière, de la recherche amont à la fabrication, en passant par la formation, l'expérimentation, l'expertise et la gestion du cycle de vie des produits, le retour d'expérience des uns alimentant la connaissance des autres.

Le travail de la Cfdt a donc, dans un premier temps, consisté à analyser les forces et faiblesses et à préciser ce que pourrait être le contour du projet. Les forces sont bien évidemment ce potentiel dont nous disposons : des entreprises, des organismes, des écoles, des emprises dédiées et, au travers de tout cela, une capacité d'expertise conséquente ; sans parler de ce qui gravite autour : les réseaux organisés et la thématique des risques très présente à Bourges, notamment avec ses deux écoles d'ingénieurs. Les atouts sont indiscutables, même si, parallèlement, il ne faut pas taire des faiblesses : les restructurations nombreuses qui ont affaibli le potentiel pyrotechnique ; le fait aussi que les donneurs d'ordres des entreprises sont loin de notre territoire et que Bourges, en tant que revitalisation et dynamiques nouvelles, n'est pas leur priorité. C'est en prenant aussi en considération toutes ces données que la Cfdt a commencé à œuvrer sur cette idée d'un pôle d'excellence de la pyrotechnie, fin 2008.

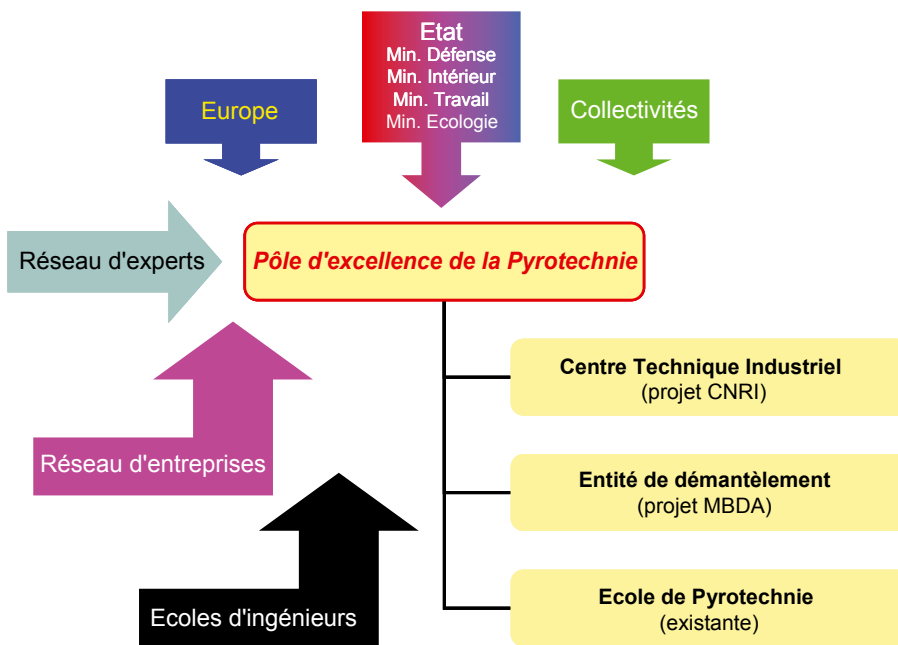


## Un sujet d'actualité et des opportunités à saisir !

Il ne faut d'abord pas taire les déficits législatifs et réglementaires pour ce qui concerne le démantèlement des munitions et explosifs, y compris pour ce qui est du domaine civil (mines et carrières, automobile). C'est ainsi que plusieurs accidents graves ont eu lieu ces dernières années : le dernier en date, à Vierzon, en mai 2008, a causé la mort d'une personne. La Cfdt s'est portée partie civile dans cette triste affaire qui met par ailleurs en évidence bien des lacunes. Cette absence de directive (contrairement au domaine nucléaire) amène la Cfdt à demander la création d'un « guichet unique » de traitement des déchets pyrotechniques.

Il faut ensuite avoir à l'esprit que la question environnementale impose aujourd'hui une approche du dossier plus cohérente : le cycle de vie des produits est bien entendu à prendre en considération et l'on ne peut plus s'en tenir à des destructions à l'air libre par pétardage, par grillage, voire par immersion. Une recommandation de l'OSCE vient d'ailleurs d'être publiée en ce sens et l'on comprendrait mal que l'État ne soit pas exemplaire en ce domaine.

Les quantités à détruire sont telles qu'il devient indispensable de se doter de moyens performants et sûrs, tant pour les personnes que pour l'environnement. Lorsque l'on sait que le seul ministère de la Défense estime qu'il aura 20 000 tonnes de munitions à détruire dans les cinq années à venir (chiffres 2009 qui ne prend pas en compte les missiles et les munitions spéciales) et que le secteur civil, en masse produite, représente 70 % de l'activité pyrotechnique nationale, on se dit qu'il y a indiscutablement là, un marché.



## Des enjeux stratégiques, économiques, environnementaux, territoriaux et sociaux...

Un marché civil et militaire précisément identifié, des potentiels existants qu'il faut valoriser, des enjeux stratégiques, économiques, environnementaux, territoriaux et sociaux... une meilleure sécurité des personnes et des biens, des emplois pérennes, un affichage original pour l'Agglomération, le Département et la Région, peuvent aussi permettre d'autres positionnements technologiques, comme la résistance des matériaux et des structures, pour ne citer que cet exemple.

C'est à partir de ce constat indiscutable et largement partagé que la Cfdt a également construit son projet de pôle d'excellence de la pyrotechnie.

**L'objectif est précisément défini : développer une filière complète de la Pyrotechnie allant de la recherche & développement à l'expertise, en passant par des capacités industrielles et de formation, au service des industriels et de l'État.**

C'est en ces termes que la Cfdt a rendu public son dossier le 17 avril dernier en le présentant tout d'abord aux parlementaires ainsi qu'aux élus de l'Agglomération, du Département et de la Région (Conseil Régional Centre, Conseil Général du Cher, Communauté d'Agglomération Bourges Plus). Depuis, et à partir des échanges que cette présentation a permis, il a été enrichi. Il a également fait l'objet d'une présentation aux dirigeants des entreprises implantées dans le département du Cher ; de même au niveau national, auprès des principaux ministères concernés et notamment auprès des conseillers industriels et sociaux du Ministre de la Défense. Le Préfet du Cher l'a pour sa part examiné avec beaucoup d'intérêt et a indiqué qu'il allait être transmis à Monsieur Devedjian, Ministre en charge auprès du Premier Ministre, du plan de relance.

La Cfdt a fait savoir que si elle acceptait l'idée d'être le porteur du dossier dans cette phase d'argumentation, d'information et de sensibilisation, elle considérait **qu'il s'agissait avant tout d'un dossier politique et qu'il revenait aux élus, collectivement, de s'en saisir**, de désigner un porteur (la possibilité que ce soit le Centre National des Risques Industriels a été évoquée) et de doter ce projet d'un financement. L'idée de constituer un groupe de travail composé d'élus, d'industriels, de représentants d'organismes spécialisés et d'experts a également été retenue.

### Synthèse du rapport 2008/2009 sur le démantèlement des matériels d'armement / Ministère de la Défense (extraits)

Sur les six prochaines années, les coûts correspondants au démantèlement des matériels (hors nucléaire et chimique) devraient se situer entre 90 et 160 M€ soit environ 20 M€ par an, dont près de la moitié pour le démantèlement de munitions et missiles.

**- Munitions classiques :**  
Il y aura 20 000 tonnes de munitions classiques à démanteler sur la période 2009-2014 (2000 à 4000 tonnes par an).

**- Munitions complexes, missiles, torpilles :**  
Il y aura, sur la période 2009-2015, 27 000 missiles, roquettes guidées et torpilles à démanteler, dont 22 000 munitions MLRS et 6 000 missiles.

**- Armes à sous munitions :**  
après la réunion de Dublin, le 30 mai 2008, la France et d'autres pays européens ont ratifié un traité d'interdiction des armes à sous munitions. En conséquence, ce sont environ 160 000 roquettes MLRS qui devront être éliminées dans les prochaines années.

À cela il faut ajouter des milliers d'obus OGRE ainsi qu'un stock de 2927 missiles Roland.

<http://www.defense.gouv.fr>



## Une action politique concertée indispensable !

Pour l'heure l'action est engagée avec des atouts indiscutables et même quelques opportunités comme par exemple le fait de voir actée, pour la première fois dans la loi de programmation militaire, une ligne budgétaire sur le démantèlement, à l'initiative... d'un député du Cher, Monsieur Fromion. Mais le sujet est cependant complexe et, répétons-le, nécessite une réelle volonté politique et l'implication des élus du territoire de façon collective car, du côté du ministère de la Défense et du gouvernement, l'idée de céder cette activité aux allemands ne serait pas écartée. Ferons nous comme en de nombreux autres secteurs d'industrie, à savoir, « faire faire ailleurs » et ainsi perdre non seulement le bénéfice de l'activité en terme d'emplois, mais également de capacités d'expertises futures ?

**L'opportunité de fédérer et de conforter une filière est devant nous et seule une décision politique au plus haut niveau peut faire qu'elle aboutisse.**

La Cfdt va plus loin encore dans son analyse : à défaut de mettre en place une telle structure, l'expertise pyrotechnique risque fort de disparaître du territoire national d'ici une décennie.

Un marché précisément identifié, une dynamique économique certaine pour le territoire, une centaine d'emplois qualifiés et très qualifiés au bas mot... Tous les ingrédients (ou presque) sont réunis pour insuffler à Bourges une nouvelle dynamique industrielle et un positionnement original autour du triptyque « risque - démantèlement - pyrotechnie ».

Mais souhaite-t-on réellement que l'industrie conserve son rang à Bourges ? Certains militants Cfdt impliqués dans ce dossier, à l'heure où l'activité industrielle est trop souvent laissée pour compte, se posent la question... Il est de la responsabilité des élus de notre territoire de traduire, dans les actes, l'intérêt qu'ils ont exprimé lors de nos rencontres ; de se mobiliser collectivement et d'aller chercher, au plus haut niveau de l'État, la décision attendue ; une décision également conditionnée par l'engagement des industriels qui, tout en affichant un regard attentif et bienveillant sur ce projet pour ce qu'il représente sur le long terme, ne cachent pas le souci qu'ils ont de ne pas être les seuls financeurs. Ils attendent de l'État un engagement durable qui fasse que l'activité en question puisse être source de profits.

**Quoiqu'il en soit, si ce projet représente assurément un enjeu stratégique pour la France, il est indiscutablement un élément de dynamique pour une ville et un département qui en ont bien besoin !!!**

### Ils ont participé à l'élaboration de ce projet de pôle d'excellence de la pyrotechnie

- ▶ La FEAE / Cfdt représentée par André Golliard et Thierry Chatelin, administrateurs salariés de Giat Industries
- ▶ L'Union Départementale Cfdt du Cher, représentée par Dominique Clavier, secrétaire générale
- ▶ La FGMM / Cfdt représentée par Jean-Pierre Martin (MBDA) et Jean Carsoule, secrétaire régional Centre FGMM
- ▶ Les syndicats Cfdt de NEXTER, MBDA, ETBS, CFBS, ESAM et le syndicat des EM du Cher
- ▶ Gérald Hayotte, ancien Directeur du CNRI, spécialiste des risques professionnels et René Duplaix, ergonomiste et spécialiste des problématiques « santé-travail » ont également apporté leur concours et leur expertise lors de l'élaboration de ce projet.
- ▶ Toutes les personnes que nous avons rencontrées qui nous ont fait part de leurs remarques et suggestions. Nous les en remercions.

**Le projet de pôle d'excellence de la pyrotechnie peut être consulté sur :**

**[www.cfdt-nexter.com](http://www.cfdt-nexter.com)  
[www.slideshare.net/polepyro](http://www.slideshare.net/polepyro)**